PRÉFET
DE L'ISÈRE
Liberté
Égalité
Fraternité

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL (NOMINATIFS) N°38-2024-091

PUBLIÉ LE 27 MARS 2024

Sommaire

84_DRSP_Direction régionale des services pénitentiaires d'Auvergne-Rhône-Alpes / Service du droit pénitentiaire

38-2024-03-14-00010 - Délégations de signature du chef d'établissement du centre pénitentiaire de GRENOBLE-VARCES - élections européennes - 14-03-2024 (14 pages) Page 3

84_DRSP_Direction régionale des services pénitentiaires d'Auvergne-Rhône-Alpes

38-2024-03-14-00010

Délégations de signature du chef d'établissement du centre pénitentiaire de GRENOBLE-VARCES - élections européennes - 14-03-2024

MINISTÈRE
DE LA JUSTICE
Liberté
Égalité
Fraternité

Ministère de la Justice

Direction interrégionale des services pénitentiaires de Lyon

À Varces Allières et Risset

Le 14 mars 2024

Arrêté portant délégation de signature

- Vu l'article R. 361- 3 du code pénitentiaire ;
- Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 20/07/2021 nommant Monsieur Patrick MALLE en qualité de chef d'établissement du centre pénitentiaire de Grenoble-Varces ;

Le chef de l'établissement du centre pénitentiaire de Grenoble-Varces

ARRÊTE

Article 1er : Délégation de signature est donnée à Mme ROSTAND Solène, cheffe de détention, l'effet de signer toutes décisions et documents se rapportant aux attributions relatives à l'inscription sur les listes électorales et au vote par correspondance des personnes détenues et définies à l'article R. 361-3 du code pénitentiaire.

Article 2 : Mme ROSTAND Solène, cheffe de détention, assiste en tant que de besoin le chef de l'établissement du centre pénitentiaire de Grenoble-Varces dans les attributions pour lesquelles elle a reçu délégation de signature à l'article 1er de l'arrêté du chef de l'établissement du centre pénitentiaire de Grenoble-Varces lui donnant délégation de signature.

Article 3 : Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département dans lequel l'établissement a son siège et affiché au sein de l'établissement pénitentiaire.

Fait à Varces Allières et Risset
Le 14 mars 2024

Le chef d'établissement,
Patrick MALLE

MINISTÈRE
DE LA JUSTICE
Liberté
Égalité
Fraternité

Ministère de la Justice

Direction interrégionale des services pénitentiaires de Lyon

À Varces Allières et Risset

Le 14 mars 2024

Arrêté portant délégation de signature

- Vu l'article R. 361- 3 du code pénitentiaire ;
- Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 20/07/2021 nommant Monsieur Patrick MALLE en qualité de chef d'établissement du centre pénitentiaire de Grenoble-Varces ;

Le chef de l'établissement du centre pénitentiaire de Grenoble-Varces

ARRÊTE

Article 1er : Délégation de signature est donnée à M. Jean-Marie BASSET, officier, l'effet de signer toutes décisions et documents se rapportant aux attributions relatives à l'inscription sur les listes électorales et au vote par correspondance des personnes détenues et définies à l'article R. 361-3 du code pénitentiaire.

Article 2 : M. Jean-Marie BASSET, officier, assiste en tant que de besoin le chef de l'établissement du centre pénitentiaire de Grenoble-Varces dans les attributions pour lesquelles il a reçu délégation de signature à l'article 1er de l'arrêté du chef de l'établissement du centre pénitentiaire de Grenoble-Varces lui donnant délégation de signature.

Article 3 : Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département dans lequel l'établissement a son siège et affiché au sein de l'établissement pénitentiaire.

Fait à Varces Allières et Risset
Le 14 mars 2024

Le chef d'établissement,
Patrick MALLE

MINISTÈRE
DE LA JUSTICE
Liberté
Égalité
Fraternité

Ministère de la Justice

Direction interrégionale des services pénitentiaires de Lyon

À Varces Allières et Risset

Le 14 mars 2024

Arrêté portant délégation de signature

- Vu l'article R. 361- 3 du code pénitentiaire ;
- Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 20/07/2021 nommant Monsieur Patrick MALLE en qualité de chef d'établissement du centre pénitentiaire de Grenoble-Varces ;

Le chef de l'établissement du centre pénitentiaire de Grenoble-Varces

ARRÊTE

Article 1er : Délégation de signature est donnée à M. Jean-Baptiste BENBOUHA, officier, l'effet de signer toutes décisions et documents se rapportant aux attributions relatives à l'inscription sur les listes électorales et au vote par correspondance des personnes détenues et définies à l'article R. 361-3 du code pénitentiaire.

Article 2 : M. Jean-Baptiste BENBOUHA, officier, assiste en tant que de besoin le chef de l'établissement du centre pénitentiaire de Grenoble-Varces dans les attributions pour lesquelles il a reçu délégation de signature à l'article 1er de l'arrêté du chef de l'établissement du centre pénitentiaire de Grenoble-Varces lui donnant délégation de signature.

Article 3 : Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département dans lequel l'établissement a son siège et affiché au sein de l'établissement pénitentiaire.

Fait à Varces Allières et Risset
Le 14 mars 2024

Le chef d'établissement,
Patrick MALLE

MINISTÈRE
DE LA JUSTICE
Liberté
Égalité
Fraternité

Ministère de la Justice

Direction interrégionale des services pénitentiaires de Lyon

À Varces Allières et Risset

Le 14 mars 2024

Arrêté portant délégation de signature

- Vu l'article R. 361- 3 du code pénitentiaire ;
- Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 20/07/2021 nommant Monsieur Patrick MALLE en qualité de chef d'établissement du centre pénitentiaire de Grenoble-Varces ;

Le chef de l'établissement du centre pénitentiaire de Grenoble-Varces

ARRÊTE

Article 1er : Délégation de signature est donnée à Mme Sylvie BERNARD-BLANC, officier, l'effet de signer toutes décisions et documents se rapportant aux attributions relatives à l'inscription sur les listes électorales et au vote par correspondance des personnes détenues et définies à l'article R. 361-3 du code pénitentiaire.

Article 2 : Mme Sylvie BERNARD-BLANC, officier, assiste en tant que de besoin le chef de l'établissement du centre pénitentiaire de Grenoble-Varces dans les attributions pour lesquelles elle a reçu délégation de signature à l'article 1er de l'arrêté du chef de l'établissement du centre pénitentiaire de Grenoble-Varces lui donnant délégation de signature.

Article 3 : Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département dans lequel l'établissement a son siège et affiché au sein de l'établissement pénitentiaire.

Fait à Varces Allières et Risset
Le 14 mars 2024

Le chef d'établissement,
Patrick MALLE

MINISTÈRE
DE LA JUSTICE
Liberté
Égalité
Fraternité

Ministère de la Justice

Direction interrégionale des services pénitentiaires de Lyon

À Varces Allières et Risset

Le 14 mars 2024

Arrêté portant délégation de signature

- Vu l'article R. 361- 3 du code pénitentiaire ;
- Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 20/07/2021 nommant Monsieur Patrick MALLE en qualité de chef d'établissement du centre pénitentiaire de Grenoble-Varces ;

Le chef de l'établissement du centre pénitentiaire de Grenoble-Varces

ARRÊTE

Article 1er : Délégation de signature est donnée à M. Patrice CARRIAT, officier, l'effet de signer toutes décisions et documents se rapportant aux attributions relatives à l'inscription sur les listes électorales et au vote par correspondance des personnes détenues et définies à l'article R. 361-3 du code pénitentiaire.

Article 2 : M. Patrice CARRIAT, officier, assiste en tant que de besoin le chef de l'établissement du centre pénitentiaire de Grenoble-Varces dans les attributions pour lesquelles il a reçu délégation de signature à l'article 1er de l'arrêté du chef de l'établissement du centre pénitentiaire de Grenoble-Varces lui donnant délégation de signature.

Article 3 : Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département dans lequel l'établissement a son siège et affiché au sein de l'établissement pénitentiaire.

Fait à Varces Allières et Risset
Le 14 mars 2024

Le chef d'établissement,
Patrick MALLE

MINISTÈRE
DE LA JUSTICE
Liberté
Égalité
Fraternité

Ministère de la Justice

Direction interrégionale des services pénitentiaires de Lyon

À Varces Allières et Risset

Le 14 mars 2024

Arrêté portant délégation de signature

- Vu l'article R. 361- 3 du code pénitentiaire ;
- Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 20/07/2021 nommant Monsieur Patrick MALLE en qualité de chef d'établissement du centre pénitentiaire de Grenoble-Varces ;

Le chef de l'établissement du centre pénitentiaire de Grenoble-Varces

ARRÊTE

Article 1er : Délégation de signature est donnée à M. Emmanuel DECROCK, officier, l'effet de signer toutes décisions et documents se rapportant aux attributions relatives à l'inscription sur les listes électorales et au vote par correspondance des personnes détenues et définies à l'article R. 361-3 du code pénitentiaire.

Article 2 : M. Emmanuel DECROCK, officier, assiste en tant que de besoin le chef de l'établissement du centre pénitentiaire de Grenoble-Varces dans les attributions pour lesquelles il a reçu délégation de signature à l'article 1er de l'arrêté du chef de l'établissement du centre pénitentiaire de Grenoble-Varces lui donnant délégation de signature.

Article 3 : Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département dans lequel l'établissement a son siège et affiché au sein de l'établissement pénitentiaire.

Fait à Varces Allières et Risset
Le 14 mars 2024

Le chef d'établissement,
Patrick MALLE

MINISTÈRE
DE LA JUSTICE
Liberté
Égalité
Fraternité

Ministère de la Justice

Direction interrégionale des services pénitentiaires de Lyon

À Varces Allières et Risset

Le 14 mars 2024

Arrêté portant délégation de signature

- Vu l'article R. 361- 3 du code pénitentiaire ;
- Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 20/07/2021 nommant Monsieur Patrick MALLE en qualité de chef d'établissement du centre pénitentiaire de Grenoble-Varces ;

Le chef de l'établissement du centre pénitentiaire de Grenoble-Varces

ARRÊTE

Article 1er : Délégation de signature est donnée à M. Grégory HILLION, officier, l'effet de signer toutes décisions et documents se rapportant aux attributions relatives à l'inscription sur les listes électorales et au vote par correspondance des personnes détenues et définies à l'article R. 361-3 du code pénitentiaire.

Article 2 : M. Grégory HILLION, officier, assiste en tant que de besoin le chef de l'établissement du centre pénitentiaire de Grenoble-Varces dans les attributions pour lesquelles il a reçu délégation de signature à l'article 1er de l'arrêté du chef de l'établissement du centre pénitentiaire de Grenoble-Varces lui donnant délégation de signature.

Article 3 : Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département dans lequel l'établissement a son siège et affiché au sein de l'établissement pénitentiaire.

Fait à Varces Allières et Risset
Le 14 mars 2024

Le chef d'établissement,
Patrick MALLE

MINISTÈRE
DE LA JUSTICE
Liberté
Égalité
Fraternité

Ministère de la Justice

Direction interrégionale des services pénitentiaires de Lyon

À Varces Allières et Risset

Le 14 mars 2024

Arrêté portant délégation de signature

- Vu l'article R. 361- 3 du code pénitentiaire ;
- Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 20/07/2021 nommant Monsieur Patrick MALLE en qualité de chef d'établissement du centre pénitentiaire de Grenoble-Varces ;

Le chef de l'établissement du centre pénitentiaire de Grenoble-Varces

ARRÊTE

Article 1er : Délégation de signature est donnée à Mme Virginie INVERNON, officier, l'effet de signer toutes décisions et documents se rapportant aux attributions relatives à l'inscription sur les listes électorales et au vote par correspondance des personnes détenues et définies à l'article R. 361-3 du code pénitentiaire.

Article 2 : Mme Virginie INVERNON, officier, assiste en tant que de besoin le chef de l'établissement du centre pénitentiaire de Grenoble-Varces dans les attributions pour lesquelles elle a reçu délégation de signature à l'article 1er de l'arrêté du chef de l'établissement du centre pénitentiaire de Grenoble-Varces lui donnant délégation de signature.

Article 3 : Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département dans lequel l'établissement a son siège et affiché au sein de l'établissement pénitentiaire.

Fait à Varces Allières et Risset
Le 14 mars 2024

Le chef d'établissement,
Patrick MALLE

MINISTÈRE
DE LA JUSTICE
Liberté
Égalité
Fraternité

Ministère de la Justice

Direction interrégionale des services pénitentiaires de Lyon

À Varces Allières et Risset

Le 14 mars 2024

Arrêté portant délégation de signature

- Vu l'article R. 361- 3 du code pénitentiaire ;
- Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 20/07/2021 nommant Monsieur Patrick MALLE en qualité de chef d'établissement du centre pénitentiaire de Grenoble-Varces ;

Le chef de l'établissement du centre pénitentiaire de Grenoble-Varces

ARRÊTE

Article 1er : Délégation de signature est donnée à M. Olivier LAFFONT, adjoint au chef de détention, l'effet de signer toutes décisions et documents se rapportant aux attributions relatives à l'inscription sur les listes électorales et au vote par correspondance des personnes détenues et définies à l'article R. 361-3 du code pénitentiaire.

Article 2 : M. Olivier LAFFONT, adjoint au chef de détention, assiste en tant que de besoin le chef de l'établissement du centre pénitentiaire de Grenoble-Varces dans les attributions pour lesquelles il a reçu délégation de signature à l'article 1er de l'arrêté du chef de l'établissement du centre pénitentiaire de Grenoble-Varces lui donnant délégation de signature.

Article 3 : Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département dans lequel l'établissement a son siège et affiché au sein de l'établissement pénitentiaire.

Fait à Varces Allières et Risset
Le 14 mars 2024

Le chef d'établissement,
Patrick MALLE

MINISTÈRE
DE LA JUSTICE
Liberté
Égalité
Fraternité

Ministère de la Justice

Direction interrégionale des services pénitentiaires de Lyon

À Varces Allières et Risset

Le 14 mars 2024

Arrêté portant délégation de signature

- Vu l'article R. 361- 3 du code pénitentiaire ;
- Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 20/07/2021 nommant Monsieur Patrick MALLE en qualité de chef d'établissement du centre pénitentiaire de Grenoble-Varces ;

Le chef de l'établissement du centre pénitentiaire de Grenoble-Varces

ARRÊTE

Article 1er : Délégation de signature est donnée à M. Jérémy LAJLAR, officier, l'effet de signer toutes décisions et documents se rapportant aux attributions relatives à l'inscription sur les listes électorales et au vote par correspondance des personnes détenues et définies à l'article R. 361-3 du code pénitentiaire.

Article 2 : M. Jérémy LAJLAR, officier, assiste en tant que de besoin le chef de l'établissement du centre pénitentiaire de Grenoble-Varces dans les attributions pour lesquelles il a reçu délégation de signature à l'article 1er de l'arrêté du chef de l'établissement du centre pénitentiaire de Grenoble-Varces lui donnant délégation de signature.

Article 3 : Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département dans lequel l'établissement a son siège et affiché au sein de l'établissement pénitentiaire.

Fait à Varces Allières et Risset
Le 14 mars 2024

Le chef d'établissement,
Patrick MALLE

MINISTÈRE
DE LA JUSTICE
Liberté
Égalité
Fraternité

Ministère de la Justice

Direction interrégionale des services pénitentiaires de Lyon

À Varces Allières et Risset

Le 14 mars 2024

Arrêté portant délégation de signature

- Vu l'article R. 361- 3 du code pénitentiaire ;
- Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 20/07/2021 nommant Monsieur Patrick MALLE en qualité de chef d'établissement du centre pénitentiaire de Grenoble-Varces ;

Le chef de l'établissement du centre pénitentiaire de Grenoble-Varces

ARRÊTE

Article 1er : Délégation de signature est donnée à M. Jonathan MAILHAT, officier, l'effet de signer toutes décisions et documents se rapportant aux attributions relatives à l'inscription sur les listes électorales et au vote par correspondance des personnes détenues et définies à l'article R. 361-3 du code pénitentiaire.

Article 2 : M. Jonathan MAILHAT, officier, assiste en tant que de besoin le chef de l'établissement du centre pénitentiaire de Grenoble-Varces dans les attributions pour lesquelles il a reçu délégation de signature à l'article 1er de l'arrêté du chef de l'établissement du centre pénitentiaire de Grenoble-Varces lui donnant délégation de signature.

Article 3 : Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département dans lequel l'établissement a son siège et affiché au sein de l'établissement pénitentiaire.

Fait à Varces Allières et Risset
Le 14 mars 2024

Le chef d'établissement,
Patrick MALLE

MINISTÈRE
DE LA JUSTICE
Liberté
Égalité
Fraternité

Ministère de la Justice

Direction interrégionale des services pénitentiaires de Lyon

À Varces Allières et Risset

Le 14 mars 2024

Arrêté portant délégation de signature

- Vu l'article R. 361- 3 du code pénitentiaire ;
- Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 20/07/2021 nommant Monsieur Patrick MALLE en qualité de chef d'établissement du centre pénitentiaire de Grenoble-Varces ;

Le chef de l'établissement du centre pénitentiaire de Grenoble-Varces

ARRÊTE

Article 1er : Délégation de signature est donnée à M. Jean-Paul REUNGOAT l'effet de signer toutes décisions et documents se rapportant aux attributions relatives à l'inscription sur les listes électorales et au vote par correspondance des personnes détenues et définies à l'article R. 361-3 du code pénitentiaire.

Article 2 : M. Jean-Paul REUNGOAT assiste en tant que de besoin le chef de l'établissement du centre pénitentiaire de Grenoble-Varces dans les attributions pour lesquelles il a reçu délégation de signature à l'article 1er de l'arrêté du chef de l'établissement du centre pénitentiaire de Grenoble-Varces lui donnant délégation de signature.

Article 3 : Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département dans lequel l'établissement a son siège et affiché au sein de l'établissement pénitentiaire.

Fait à Varces Allières et Risset
Le 14 mars 2024

Le chef d'établissement,
Patrick MALLE

MINISTÈRE
DE LA JUSTICE
Liberté
Égalité
Fraternité

Ministère de la Justice

Direction interrégionale des services pénitentiaires de Lyon

À Varces Allières et Risset

Le 14 mars 2024

Arrêté portant délégation de signature

- Vu l'article R. 361- 3 du code pénitentiaire ;
- Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 20/07/2021 nommant Monsieur Patrick MALLE en qualité de chef d'établissement du centre pénitentiaire de Grenoble-Varces ;

Le chef de l'établissement du centre pénitentiaire de Grenoble-Varces

ARRÊTE

Article 1er : Délégation de signature est donnée à M. Bruno ROBERT, officier, l'effet de signer toutes décisions et documents se rapportant aux attributions relatives à l'inscription sur les listes électorales et au vote par correspondance des personnes détenues et définies à l'article R. 361-3 du code pénitentiaire.

Article 2 : M. Bruno ROBERT, officier, assiste en tant que de besoin le chef de l'établissement du centre pénitentiaire de Grenoble-Varces dans les attributions pour lesquelles il a reçu délégation de signature à l'article 1er de l'arrêté du chef de l'établissement du centre pénitentiaire de Grenoble-Varces lui donnant délégation de signature.

Article 3 : Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département dans lequel l'établissement a son siège et affiché au sein de l'établissement pénitentiaire.

Fait à Varces Allières et Risset
Le 14 mars 2024

Le chef d'établissement,
Patrick MALLE

MINISTÈRE
DE LA JUSTICE
Liberté
Égalité
Fraternité

Ministère de la Justice

Direction interrégionale des services pénitentiaires de Lyon

À Varces Allières et Risset

Le 14 mars 2024

Arrêté portant délégation de signature

- Vu l'article R. 361- 3 du code pénitentiaire ;
- Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 20/07/2021 nommant Monsieur Patrick MALLE en qualité de chef d'établissement du centre pénitentiaire de Grenoble-Varces ;

Le chef de l'établissement du centre pénitentiaire de Grenoble-Varces

ARRÊTE

Article 1er : Délégation de signature est donnée à M. Serge VAGNOL, officier, l'effet de signer toutes décisions et documents se rapportant aux attributions relatives à l'inscription sur les listes électorales et au vote par correspondance des personnes détenues et définies à l'article R. 361-3 du code pénitentiaire.

Article 2 : M. Serge VAGNOL, officier, assiste en tant que de besoin le chef de l'établissement du centre pénitentiaire de Grenoble-Varces dans les attributions pour lesquelles il a reçu délégation de signature à l'article 1er de l'arrêté du chef de l'établissement du centre pénitentiaire de Grenoble-Varces lui donnant délégation de signature.

Article 3 : Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département dans lequel l'établissement a son siège et affiché au sein de l'établissement pénitentiaire.

Fait à Varces Allières et Risset
Le 14 mars 2024

Le chef d'établissement,
Patrick MALLE